

Et il poursuit :

Toutefois, nous sommes prêts à argumenter sur le terrain le plus étroit, et à maintenir, qu'en dotant des institutions religieuses, à même les fonds publics, la législature de Québec a outrepassé ses pouvoirs.

Veillez observer, M. l'Orateur, que le *Mail* affirme que la législature a outrepassé ses pouvoirs ; et qu'avons-nous à faire, alors, nous faut-il désavouer ce bill ? Non ; vous ne devez pas le désavouer, mais vous devez en appeler aux tribunaux pour trouver un remède. Le *Mail* ajoute en plus :

Les actes passés en dehors de la juridiction légale ne requièrent pas l'exercice du veto ; ils sont nuls, et ils seront déclarés tels par les cours de justice. Le veto est un pouvoir politique, non un pouvoir judiciaire ; et il n'existe qu'à titre de protection politique. Il est accordé au gouvernement national du Canada, pour protéger la nation contre l'action, de la part d'un membre quelconque de cette nation, qui pourrait nuire à l'intérêt général de la société, à sa dignité ou à son unité.

C'est d'après cet extrait que ce journal juge que l'acte est *ultra vires*, qu'il outrepassé les pouvoirs de la législature locale, et que, pour ces raisons, il devrait être discuté devant les tribunaux. Après cela, le *Mail* prend une autre attitude, et le 22 mars, il dit :

Un journal français dit : " Au sujet de la prétendue inconstitutionnalité de l'acte des biens, le *Mail* ne paraît s'attaquer qu'aux Jésuites. C'est une erreur. La plus grande objection à faire contre les deux actes c'est qu'ils sont contraires à l'intérêt public. Souvent la prérogative de désaveu s'exerce sur ce terrain élevé, contre des mesures qui sont parfaitement constitutionnelles et *intra vires*, passées par des législatures locales."

Si tel est le cas, M. l'Orateur, je puis démontrer que cela ne s'accorde pas avec l'opinion exprimée par certains journaux judiciaires de la province d'Ontario, qui ont adopté un tout autre point de vue, et dont l'opinion a convaincu le journal, le *Globe*, qu'il avait eu tort, en se déclarant en faveur de l'adoption de cet acte. Par cela, vous verrez que le *Mail* commence par déclarer l'acte inconstitutionnel et *ultra vires*, et, qu'en fin de compte, qu'il demande le désaveu du bill, d'après le principe qu'il est contraire à l'intérêt public. Il est difficile de dire sur quel terrain ce journal entend établir sa position à propos de cette question. Tous les jours, il nous parle de l'histoire des Jésuites, de leurs canailleries et de leurs crimes du temps passé, dont mon honorable ami a su parler d'une manière si touchante ; et généralement, le *Mail*, dans ses péroraisons, en appelle aux protestants d'Ontario, pour qu'ils mettent fin aux empiètements du papisme dans notre pays. Dans son numéro du 14 mars, nous lisons ce passage, que je recommande à l'attention de mes amis du Bas-Canada :

Si l'élément britannique et protestant de Québec ne veut pas se sauver lui-même, nous devons essayer de le sauver, dans notre propre intérêt. Il est de toute évidence que l'abandon de Québec aux ultramontains et aux Jésuites causera la mort de la nationalité canadienne. Mais Ontario ne sera pas en sûreté. Nos barrières de l'est ont déjà été ouvertes par la main perfide de chercheurs de popularité, et l'invasion des catholiques romains et des Français s'y précipite.

Il est vrai que le prêtre français ne peut pas importer, d'emblée, dans Ontario, son système de fabrique et de dîmes. Mais cela importe peu, du moment qu'il peut se fier à la protection de la population anglaise et rallier autour de lui une population qui restera sous son influence, et de qui il pourra soutirer virtuellement, tout l'argent qu'il lui faut.

En outre, l'évaluateur sera à sa disposition, et il lui sera permis de distribuer les charges de l'impôt local, sur les fidèles et les hérétiques, à peu près comme cela lui conviendra. Pour toutes fins quelconques, il lui sera permis de détacher la province d'Ontario-est de la civilisation protestante et anglaise dont elle fait présentement partie, pour l'annexer au territoire de la race française, qui est en même temps l'empire des pêtres.

Aucune altération des faits, par une rhétorique sophistique, aucun protêt hypocrite contre des sentiments de race, ne saurait cacher à nos yeux, soit la gravité, soit l'imminence de ces résultats.

Après le rude labour qu'il a consacré, durant ces trois ou quatre derniers mois, à raconter l'histoire des méfaits des Jésuites—ce journal a paru vouloir faire de cette question, une épouvantail pour effrayer les populations d'Ontario, en opposition au gouvernement ; mais, en définitive, il déclare franchement qu'il faut avant tout empêcher l'empiètement de l'église catholique romaine et des Canadiens-Français sur Ontario.

Maintenant, nous constatons que, depuis longtemps, l'ex organe d'un certain nombre de députés de la gauche s'est montré très violent au sujet de cette question. Il l'a traitée à tous les points de vues, tant à son mérite qu'au point de vue constitutionnel, et à certains moments il s'est affirmé très vigoureusement, en faveur de l'adoption du bill, et à l'appui du gouvernement actuel. Mais, pendant que cela filtre à travers tous les éditoriaux, il est facile d'y pressentir un sentiment d'animosité contre le gouvernement du Canada, en même temps que le désir de provoquer, non seulement les protestants d'Ontario, mais encore les Orangistes, comme corps.

Avec cet objet en vue, le journal a appelé l'attention sur le fait que le 12 juillet, date mémorable dans l'histoire de l'orangisme, le lieutenant-gouverneur tory de Québec a sanctionné le bill des Jésuites. Cela a été fait dans le but d'exciter les sentiments des orangistes contre le gouvernement. Il est allé jusqu'à dire :

Ces citations démontrent clairement que si les libéraux étaient présentement au pouvoir, à Ottawa, ils ne pourraient désavouer le bill des biens des Jésuites, sans une inconscience énorme. Avec autant de clarté, ces citations démontrent que les conservateurs ne sont pas seulement libres de désavouer cet acte, mais qu'ils sont logiquement tenus de le désavouer, s'ils sont convaincus qu'il est faux en principe et qu'il est injuste, à l'égard de la minorité protestante.

Ensuite, le 4 mars, ce même journal signala le danger où le pays courrait, danger qui devait amener la rupture de la confédération. Il disait alors :

Nous demandons encore : ce bill doit-il passer ou être désavoué ? Tout protestant doué d'un esprit pratique peut parfaitement répondre : " Je ne saurais dire, il y en a six pour et une demi-douzaine contre." Il est de fait que la population d'Ontario se trouve en face de deux chemins, et elle doit se décider, soit à continuer à marcher avec Québec, soit à se séparer de cette province qui devient de plus en plus franchement catholique romaine. Si la population d'Ontario désire maintenir la confédération, il lui faut accepter sans murmure l'approbation du bill des Jésuites, par sir John A. Macdonald. Si elle ne peut digérer cette approbation, elle peut tout aussi bien envisager les faits tels qu'ils sont, et admettre que réellement la confédération suivant elle ne vaut pas la peine d'être maintenue. Le *Globe* a toujours suivi et suivra toujours la ligne droite. Nous n'entendons pas blâmer sir John A. Macdonald.

Croyez-vous cela ? Quant à moi, je ne le crois pas.

Nous n'entendons pas blâmer sir John A. Macdonald, s'il maintient ses théories sur le désaveu et s'il désavoue le bill. Nous ne supporterons aucune personne qui tenterait de soulever des préjugés de race ou de croyance, à ce sujet. Si la population d'Ontario se réunit en assemblées nombreuses, et si elle témoigne autrement, qu'elle est prête à entrer sérieusement en lutte avec la province de Québec, nous lui dirons que le dernier mot de la chose serait la ruine de la confédération, et qu'il vaudrait infiniment mieux pour tous les intéressés, que l'alliance fédérale fut paisiblement dissoute, maintenant, plutôt que de la voir se dissoudre à la suite et en conséquence d'un long et déplorable conflit, qui, pour le moins, serait une lutte verbale acerbe et sans pitié, et qui, au pis aller, pourrait se terminer par l'émeute, l'effusion du sang, la guerre civile.

Telles étaient les prévisions de l'ex organe du parti des honorables députés de l'opposition, et si les conséquences devaient être celles que prévoyait le *Globe*, chacun de nous doit croire que le gouvernement a eu raison de ne pas désavouer le bill. Mais, M. l'Orateur, le 16 mars, un jour qui, je le crois, restera mémorable dans la pièce n° 6 de cet édifice, nous constatons que le *Globe* a fait le somersault, et j'oserais dire, que jamais un journal n'a fait un pareil somersault dans ce pays.

Nous avons également l'opinion d'autres journaux du pays. Je n'en citerai que quelques-uns, et j'en agis ainsi, non pas dans le seul but de pérorer devant cette chambre, mais parce qu'il me faut répondre à mes électeurs, et je veux qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur mon compte, si je dois demander encore leurs suffrages. Dans le *London Advertiser* du 14 mars, nous lisons :

D'après les citations du discours de M. Mercier, qui ont été faites par le Dr Grant, dans la législature de Québec, lorsque M. Mercier a demandé que la chambre se réunisse en comité, sur la résolution, il est évident que l'intention n'était pas de conférer aucune autorité au pape, dans les questions législatives de la province, mais simplement d'en finir avec une question depuis longtemps en litige.